



**Bulletin de vote par correspondance  
Assemblée Générale Extraordinaire du 26 février 2022 portant sur  
la mise à jour des statuts de l'association**

Bulletin à adresser :

- **A privilégier** : en remplissant (directement ou en imprimant et en scannant) ce bulletin et en le renvoyant par email à [communication.asgl@gmail.com](mailto:communication.asgl@gmail.com)
- Par courrier à  
Association Sportive des Golfs de Lacanau  
Vote AG  
12 Orée des Greens 33680 LACANAU

**Pour remplir votre bulletin:**remplir votre nom et prénom puis cocher la ou les cases correspondant à votre choix directement ou imprimant et en scannant.  
Ne rien rayer.

Tout bulletin non conforme sera considéré comme nul

**DATE LIMITE DE RECEPTION DU BULLETIN : 19 février 2022 à 12h00**

Nom :

Prénom :

Je coche la case correspondant à chacun de mes choix ci-dessous

	OUI	NON	Abstention
Mention d'une charte des joueurs pour les compétitions par équipe (article 6)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Durée de la mandature de la Commission de discipline passant à 2 ans au lieu de 4 ans (article 8 bis)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Constitution du bureau (article 11) - président, vice président (qui peut tenir le poste de Trésorier ou Secrétaire Général), secrétaire général et trésorier	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Droits de vote à l'AG (article 12) <ul style="list-style-type: none"> <li>• A partir de 16 ans</li> <li>• En dessous de 16 ans, peuvent être représentés par une personne ayant l'autorité parentale à leur égard</li> <li>• Pouvoirs: 3 maximum contre 1 auparavant pour s'aligner avec l'AG extraordinaire</li> </ul>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>